

AVIS DE PUBLICITE

Dans le cadre de son programme d'actions en matière de logement, l'Administration communale de Braives recherche un bien sur la commune de CIPLET en vue d'y aménager un logement d'insertion.

Le bien doit comporter au minimum :

- de une à quatre chambres ou des espaces pouvant être aménagés à peu de frais à cette fin ;
- un espace de jardin,
- des emplacements de stationnement (intérieur ou extérieur) ou une zone pouvant être aménagée à peu de frais à cette fin,

Le bien devra respecter les critères minimaux de salubrité fixés au code du Logement et être en conformité avec les législations urbanistiques et environnementales.

L'offre devra être accompagnée d'un certificat de performance énergétique.

Si vous êtes propriétaire d'un bien répondant à ces critères et que vous êtes désireux de le vendre ou de le mettre à disposition par le biais d'un bail emphytéotique, vous pouvez adresser à l'Administration communale, Service du Logement, un descriptif du bien en précisant sa localisation et son équipement. Votre offre accompagnée du prix demandé, d'un reportage photographique du bien et de son environnement devra parvenir à l'Administration communale pour le 1^{er} octobre 2018 au plus tard.

Par le Collège :

Le Directeur général ff.,

Pour le Bourgmestre,
Par délégation,

(s.) David AERTS

Xavier LISEIN
1^{er} Echevin